

L'UNPI 13 & 83 est une association loi 1901.

L'UNPI 13 & 83 est affiliée à l'Union Nationale de la Propriété Immobilière « UNPI », regroupant **120 chambres** de propriétaires dans la France entière et, représente plus de **100 000 logements** dans ces départements.

Petits et grands propriétaires s'y côtoient, et toutes les formes de propriété y sont représentées.

Notre équipe, avec un réseau de partenaires de confiance, vous épaulent dans vos projets, votre vie de propriétaire, de propriétaire bailleur, de copropriétaire, conseillers syndicaux ou encore de syndics non professionnels.

Nos domaines de compétences comprennent l'immobilier au sens large : la propriété, la copropriété, les différents baux (habitation, commerciaux, professionnels...), les assurances (propriétaire non occupant, garantie loyers impayés...), les problématiques liées à la vente ou l'achat, la fiscalité, l'urbanisme, la construction, la médiation...



SE RENCONTRER À

MARSEILLE



7 rue Lafon
13006 Marseille



04 91 00 34 90

AIX EN PROVENCE



22 rue Sallier
13100 Aix-en-Provence



04 42 26 37 39

TOULON



36 rue Paul Lendrin
83000 Toulon



06 62 79 67 28



<https://unpi13.org>



info@unpi13.org

UNPI 13 & 83

UNION NATIONALE DES PROPRIÉTAIRES IMMOBILIERS



Notre mission : aider
les propriétaires immobiliers
dans toutes leurs difficultés
juridiques et administratives.

ADHÉRER À L'UNPI 13 & 83, c'est bénéficier de nombreux services.

LES PROPRIÉTAIRES

Étude personnalisée de vos problématiques juridiques et de vos actes (acte d'achat, règlement de copropriété,), d'une situation particulière ou d'un litige (mitoyenneté, servitude, urbanisme, ...).

Information sur le droit applicable et la jurisprudence.

Assistance à la rédaction de courriers adaptés, motivés, et justifiés au regard des règles applicables, rappelant à l'interlocuteur le bon droit ou ses obligations.

Aide dans les démarches administratives (dossiers d'aide, saisir une juridiction,...).

Étude d'analyse complète et gratuite de votre situation fiscale actuelle.

Réponse aux interrogations sur le statut de la copropriété (loi du 10 juillet 1965), le rôle et le fonctionnement du syndic.

Explication du rôle et le fonctionnement du syndic et lecture des écritures comptables de votre copropriété.

LES PROPRIÉTAIRES BAILLEURS

Aide à la vérification des dossiers de candidats locataires.

Conseil pour la mise en location (rédaction de l'annonce, mise en place des assurances adéquates, choix du bail).

Démarches auprès du locataire (indexation de son loyer, régularisation de charges...).

Aide au calcul d'indexation des loyers adapté au type de bail.

Information sur les prix moyens des loyers via l'observatoire des loyers.

Mise en vente de tous les imprimés nécessaires à la mise en location de vos biens.

Aide à la déclaration des revenus fonciers.

Réalisation du classement de vos biens en meublés de tourisme.

LES COPROPRIÉTÉS

SYNDICS NON PROFESSIONNELS :

Aide à la saisie des écritures comptables.

Assistance à l'élaboration de la convocation de l'assemblée générale annuelle, suivi de la rédaction du procès-verbal et du formulaire de vote par correspondance.

SYNDICS PROFESSIONNELS :

Audit comptable de la situation de la copropriété sur demande du conseil syndical.

LES SERVICES INCLUS

Des conférences, tous les mois, par des professionnels sur tous les problèmes techniques liés à la propriété et la copropriété et sur les sujets d'actualités du monde de l'immobilier.

Consultations gratuites et illimitées avec des consultants et des spécialistes en droit immobilier (juristes, avocats, notaires, huissiers, architectes, géomètre, expert foncier, gestionnaires de patrimoine, assureurs...).

L'achat facilité d'imprimés de référence (baux de tous types, acte d'engagement solidaire, formulaire état des lieux...).

Des offres partenaires à tarifs préférentiels (diagnostics, assurance loyers impayés...).

NOTRE OFFRE 2022 ILLIMITÉE

DROIT D'ENTRÉE

50 € uniquement
à la première inscription !



POUR LES PROPRIÉTAIRES

Cotisation : 141 €/an

POUR LES COPROPRIÉTÉS

Cotisation : 180 € + 6 €/lot/an

POUR LES SCI, HOIRIES,

INDIVISIONS

(personne morale)
cotisation : 192 €/an

POUR LES GÉRANTS D'IMMEUBLES

(personne morale)
cotisation : 350 €/an

Si vous êtes propriétaire bailleur soumis au régime réel d'imposition, la cotisation est déductible des revenus fonciers.

